

**OPTIMISER LE RÈGLEMENT DES SINISTRES RC DES ENTREPRISES**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA089	3 jours - 21 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	2684,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 24/09/2024 au 26/09/2024

**OBJECTIFS**

- Analyser les réclamations des tiers et la mise en œuvre des garanties d'assurance (préjudices, lien de causalité, prescription, exonérations de RC, clauses limitatives, exclusions de garantie, etc.).
- Définir une stratégie de gestion (transaction, contentieux, ...) en fonction du contexte (nature et enjeu du litige, relations entre les parties, etc.) et la mettre en œuvre.
- Identifier et analyser les opportunités techniques et juridiques de négociation dans la gestion d'un sinistre RC entreprise.
- Provisionner un dossier RC (obligations ACPR, etc.).

**Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Stage à vocation opérationnelle, basé sur un rappel des règles applicables (jurisprudence, etc.) et des cas pratiques issus de situations réelles**

**Cas pratiques mettant en œuvre les garanties RC exploitation, RC produits, frais de retrait, RC professionnelle, RC atteintes à l'environnement, etc., dans différents secteurs d'activité (vendeurs, fabricants, prestataires, etc.).**

### **Formateur(s) :**

**Formation animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Analyser les réclamations des tiers et la mise en œuvre des garanties d'assurance
  - 1. Nature de la RC de l'assuré (fondement de la RC de l'assuré ? étendue des obligations contractuelles ? etc.)
  - 2. Préjudices indemnifiables : dommages matériels, immatériels (DIC / DINC), corporels
  - 3. Appréciation du lien de causalité entre le fait dommageable et le dommage
  - 4. Prescriptions applicables selon la nature du litige, et modes d'interruptions ou de suspension
  - 5. Exonérations de RC pouvant être invoquées
  - 6. Validité des clauses limitatives ou exonératoires de RC dans le contrat entre l'assuré et la victime
  - 7. Limites de garantie du contrat d'assurance : application des exclusions, franchises, plafonds, etc.
  - 8. Appréciation des notions de passé connu / inconnu, et mise en œuvre de la garantie subséquenteDéfinir une stratégie de gestion
- B. Expertise : amiable ou judiciaire ?
  - 1. Rôle des parties (assuré, assureur, intermédiaire, expert, avocat, etc.) dans le cadre d'une expertise
  - 2. Prise de direction du procès par l'assureur : intérêt, modalités et risques
  - 3. Transiger : intérêt d'une transaction, formalisme d'un protocole
  - 4. Cas des sinistres sériels : quand et comment indemniser les victimes ?
- C. Provisionner un dossier RC
  - 1. A l'ouverture du dossier et en cours d'instruction
  - 2. Clôturer un dossier RC

### **Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Confirmés dans les fonctions de :  
Chargés d'indemnisation RC des entreprises  
Inspecteurs chargés d'indemnisation

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :  
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

**AA051**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

2684,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)